

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2020

N° 2020-075

**Commande publique – Choix des entreprises retenues
pour le marché de sécurisation et l'aménagement du
complexe sportif - Attribution du marché – Approbation
et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 24 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT,
Serge LEBRUN, Valérie LABOUACHRA, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE,
Joël GIRARD, Charline MARTINEAU, Adeline BOIZARD, Isabelle BRIARD,
Bruno GUITTARD, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET,
Nicole BRUANDET, Raymond DOUARE, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET.

En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

Excusées :

Vanessa RICHARD, Christiane BRESSION, Marie-Anne TODESCHINI.

Pouvoirs :

Vanessa RICHARD à Nicole BRUANDET, Marie-Anne TODESCHINI à Pascal FOULON, Christiane BRESSION à Adeline BOIZARD.

Secrétaire auxiliaire : Alexandra BIE-BOUGARD.



Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'un marché à procédure adaptée relatif à la sécurisation et à l'aménagement du complexe sportif communal a été publié le 4 août 2020 pour une date limite de remise des offres le 08 septembre 2020.

Une phase de négociation a été menée avec les différents candidats du 11 septembre au 14 septembre 2020.

Le marché a été alloté en six lots suivants :

- **Lot n° 1 : VRD : extension du parking gare-stade et modification de l'entrée du stade ;**
- **Lot n° 2 : Fourniture et pose de portails et clôtures ;**
- **Lot n° 3 : Rénovation de la lisse périphérique du stade de football ;**
- **Lot n° 4 : Rénovation des équipements sportifs de football ;**
- **Lot n° 5 : Rénovation du skatepark ;**
- **Lot n° 6 : Eclairage public.**

Lot n° 1 : VRD : extension du parking gare-stade et modification de l'entrée du stade

Il est proposé d'attribuer le marché à la société **STPA** dont l'offre a été considérée comme économiquement la plus avantageuse pour un montant total (Prestations supplémentaires éventuelles – PSE- comprises) de **46 453.51 € HT**, soit **55 744.212 € TTC**.

PSE n° 1 : Abattage et dessouchage de deux pins noirs situés au nord-est de l'entrée en direction de la rue Gaston Couté : **590 € HT** ;

PSE n° 2 : Abattage et dessouchage de 40 arbres – décaissement sur 525 m2 – stabilisation calcaire sur 525 m2 – compactage et couche de finition en calcaire sur 525 m2 : **18 942.5 € HT**.

Lot n° 2 : Fourniture et pose de portails et clôtures

Il est proposé d'attribuer le marché à la société **LEBRUN** dont l'offre a été considérée comme économiquement la plus avantageuse pour un montant de **28 659.25 € HT**, soit **34 391.10 € TTC**.

Lot n°3 : Rénovation de la lisse périphérique de football

Il est proposé d'attribuer le marché à la société **AGILIS** dont l'offre a été considérée comme économiquement la plus avantageuse pour un montant de **26 042.79 € HT**, soit **31 251.34 € TTC**.

Lot n°4 : Rénovation des équipements sportifs de football

Il est proposé d'attribuer le marché à la société **AGILIS** dont l'offre a été considérée comme économiquement la plus avantageuse pour un montant de **26 697.64 € HT**, soit **32 037.17 € TTC**.

Lot n° 5 : Rénovation du skatepark

Eu égard au P.V de réception des plis, une seule offre a été déposée pour ce lot. En application de l'article R2185-1 du code de la commande publique, il a été décidé de déclarer ce lot sans suite pour motif d'intérêt général et plus particulièrement pour insuffisance de concurrence.

Il a également été décidé de relancer un marché sous forme de procédure adaptée en retravaillant en lien avec l'association de skatepark le cahier des charges technique afin de s'adapter à une nouvelle enveloppe budgétaire.

Lot n° 6 : Eclairage public

Il est proposé d'attribuer le marché à la société **INEO RESEAUX CENTRE** dont l'offre a été considérée comme économiquement la plus avantageuse pour un montant de **4 460 € HT**, soit **5 352 € TTC**.

La PSE relative à la pose de 4 poteaux leds avec analyse de l'alimentation électrique existante et dépose des 6 poteaux actuels n'a pas été retenue.

Ce sont les raisons pour lesquelles, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Attribuer les lots pour le marché de sécurisation et de réaménagement du complexe sportif communal aux entreprises retenues ;
- autoriser monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus désignées ;
- autoriser monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le **29 SEP. 2020**

Le Maire,

Frédéric CUILLERIER



Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de la notification le
Pour le Maire,
La Directrice Générale des Services,

Alexandra BIE-BOUGARD.